

*Ministère Délégué
auprès du Premier Ministre
Chargé de l'Economie, des Finances,
du Commerce et du Plan*

Direction Générale des Douanes



*République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail*

CIRCULAIRE - N° 769 / du 26 JANVIER 1995
(DIFFUSION GENERALE)

**OBJET : Commissionnaires en Douane
Agréés pour le dédouanement des
Boissons Alcooliques, Tabacs et
Cigarettes.**

REF. : Circulaires n° 662 DU 17 Juin 1991
Circulaire n° 670 DU 06 Août 1991
Lettre SD/KAM/00274/94 du 12/10/1994

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble des Services et des usagers que la liste des commissionnaires en douane agréés autorisés pour le dédouanement des boissons alcooliques, les tabacs et cigarettes est complétée comme suit :

- SDV-CI (EX-SOCOPAO, EX-SNT)
- SAGA-CI (EX-SOAEM, EX-MORY)
- SIS-TRANSIT
- TECRAM-TRANSIT
- SIVOM
- SITM
- VIETRA.

La présente Circulaire qui modifie et complète les Circulaires n° S 662 du 17 Juin 1991 et 670 du 06 Août 1991, est d'application immédiate.



A. GNAMESOU